

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE
AU
RWANDA
L'ATTACHE DE DEFENSE

TEL :
FAX :

RECEVU 29.10.92
N° [redacted] / AD/DIR [redacted]

W MICHAUD

EG

V. glige.

CONFIDENTIEL DÉFENSE

TELECOPIE

DESTINATAIRE :	ETA / Emploi 3
A L'ATTENTION DE :	
OBJET :	A l'attention Col. MICHAUD.
REFERENCE :	
TEXTE :	<p>Pour faire suite à votre demande Tph de ce jour.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Déclassifié par décision du ministre de la Défense N° - 000574 du 09 FEV 2021</p>
Envoyé en [redacted] de l'autorité :	• Le Colonel GUSSAC Attaché de Défense, près l'Ambassade de France au Rwanda
	4
	Nombre de page(s) y compris celle de garde.



381

KIGALI
 MEDIAT
 CHIFFRE CONFIDENTIEL DEFENSE

AD MINCOOP
 AD SEGEDEFNAT
 TXT NR

FM MILFRANCE KIGALI
 TO MINCOOP MISMIL PARIS
 INFO ARMEES PARIS
 MINDEFENSE PARIS
 CENTOPS PARIS

Déclassifié par décision
 du ministre de la Défense

N° - 000574 du 09 FEV 2021

NMR 851/AD/RWA du 24 octobre 1992.

OBJET: DAMI GENIE AU RWANDA

REFERENCE: MSG N° 190/MMC/SP/CA/CD DU 23/10/92

INTERESSE CONSEILLER AFMO/CEMA

PRIMO: SITUATION MILITAIRE ET INTERIEURE:

ALPHA: SITUATION MILITAIRE:

malgré les tentatives ponctuelles mais fréquentes de déstabilisation qui n'ont, jusqu'à présent, pas remis en cause le cessez-le feu.

Toutefois, la reprise des hostilités par le FPR ne peut être écartée tant que les négociations d'ARUSHA ne sont pas terminées et que le FPR ne participe pas au pouvoir.

BRAVO: SITUATION INTERIEURE:

Après une période de troubles graves, terrorisme et banditisme armé, touchant aveuglement la population civile, le Rwanda semble entrer dans une période plus clairement animée par des conflits ouvertement politiques.

En effet, les actes de terrorisme qui avaient dominé la vie rwandaise au premier trimestre de l'année, se sont considérablement ralentis sous l'effet conjugué d'un consensus affiché de tous les états majors politiques et d'une montée en puissance, stimulée par un accroissement de l'assistance militaire technique française, des unités de police judiciaire de la Gendarmerie.

De même les actes de banditisme armés sont en nette régression. Il faut voir là la conséquence d'une part de la restructuration des unités de Gendarmerie qui y ont trouvé une efficacité nouvelle et, d'autre part, de l'action des deux nouveaux chefs d'état-major qui ont pris des mesures pour rétablir la discipline au sein des forces armées, contrôler l'armement et les munitions et sanctionner les déserteurs et délinquants.

Ainsi, la situation intérieure aurait pu être considérablement apaisée si les milices des partis politiques n'avaient intensifié leur action au rythme de l'avancée des négociations avec le F.P.R. et si les échauffourées entre jeunes MRND, jeunes FPR ou PL ou PSD ne faisaient plusieurs morts par semaine.

TRANSMISSION CHIFFRÉE

MINIST. COOPERAT. 1992-10-29 17:27 CH-48 E #3

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° - 000574 du 09 FEV 2021

-2-

On peut donc considérer que le gouvernement rwandais, et la Gendarmerie, ont gagné une première bataille pour la sécurité intérieure contre le terrorisme et le banditisme. Mais la lutte continue et s'intensifiera dans les semaines à venir sous forme d'affrontements entre les partis dans un premier temps. Ensuite, selon l'évolution des discussions sur l'intégration des INKOTANYI, et surtout selon la manière dont sera opéré le dégraissage inéluctable de l'armée rwandaise, il faudra à nouveau faire face à une vague de banditisme et de pillage.

Cette analyse de la situation est confortée par des événements en cours où des unités de l'Armée Rwandaise (Bataillon Para-Commando, Garde Présidentielle, Camp de Kanombe, bataillon Ruhengeri) sont au bord de la révolte pour protester contre la réintégration d'officiers qui avaient été écartés en 90, 91 ou 92 pour connivence avec l'ennemi ou abandon de poste. Cette situation laisse mal augurer des réactions possibles lors de l'intégration de l'APR (Armée Populaire Rwandaise).

EN RESUME:

SUR FOND DES ACCORDS D'ARUSHA EN COURS DE NEGOCIATIONS, LA MENACE MILITAIRE DE L'A.P.R. EST REELLE BIEN QU' HYPOTHETIQUE.
LA MENACE DE TROUBLES INTERIEURS PEUT ETRE CONSIDEREE COMME INELUCTABLE.

SECUNDO: MISSION DES DIFFERENTS DAMI:

ALPHA: DAMI PANDA
Effectifs: 6/28/9

MISSION: Mise en condition opérationnelle des stagiaires de l'Ecole Supérieure Militaire (500) et de l'Ecole Supérieure des sous-officiers (360); recyclage des bataillons Ruhengeri, Muvumba et Para-commando; instruction des batteries d'artillerie 122, 105, et 120 rayés.
RELEVE partielle des personnels le 27/10/92.

BRAVO: DAMI RECCE
Effectif: 0/1/0

MISSION: Un seul sous-officier, mécanicien tourelle AML chargé de la remise à niveau des tourelles AML.
DEPART: le 17/11/92

CHARLIE: DAMI GARDE PRESIDENTIELLE
Effectifs: 0/2/0

MISSION: Mise sur pied d'une unité de protection et d'intervention au sein de la garde présidentielle.
DEPART: mi-janvier 1993

DELTA: DAMI POLICE JUDICIAIRE
Effectifs: 0/4/0

MISSION: Création et instruction d'une section de recherche; étude des besoins en formation et en matériels des magistrats et inspecteurs de police judiciaire du Ministère de la Justice; création d'un service d'anthropométrie au sein

379

TRANSMISSION CHIFFRE

COOPERAT.

1992-10-29 17:26 CH-48 5 #4

-3-

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

ECHO: DAMI EGNA
Effectifs: 0/3/0

MISSION: Instruction et formation des officiers,
sous-officiers et gendarmes recrutés depuis 1990.
DEPART: mi-avril 1993

FOX-TROT: DAMI GENDARMERIE/TRANSMISSION
Effectif: 0/1/0

MISSION: Un sous-officier de Gendarmerie assure
la maintenance des réseaux radio de l'Armée et de la Gendarmerie.
DEPART: mi-novembre 1992

GOLF: DAMI MAINTIEN DE L'ORDRE
Effectif: 0/5/0

MISSION: Formation et mise en condition
des unités de M.O. jusque là inexistantes.
DEPART: mi-décembre pour 3 d'entre eux
fin janvier pour les deux autres.

TERTIO: PROPOSITIONS DE DEFILATION:

ALPHA: 2 DAMI/Garde Présidentielle soit 4 mois/sous-officiers;

BRAVO: 1 DAMI/Transmission soit 1 mois/sous-officiers;

CHARLIE: DAMI PANDA: les délais ne permettant pas de modifier
la relève du 26/10/92, il est proposé que 1 ou 2 personnels de
la relève de décembre ne rejoignent pas soit 4 ou 8 mois/sous-
officiers.

Soit au total 9 ou 13 mois budgétaires sous-officiers en
fonction de la pyramide des grades du DAMI GENIE pour le cas où
ce dernier ne resterait qu'un mois.

QUARTO: MISSION DU DAMI GENIE:

Compte tenu de ce que les unités de l'Armée Rwandaise ne
mettent pas toujours en pratique, sur la ligne de front,
l'instruction sur l'organisation du terrain qu'elles ont reçue
à l'arrière depuis dix-huit mois, l'intervention du DAMI/Génie
devra, pour être efficace, se réaliser sur les lieux même d'emploi
et donc à proximité des lignes de contact avec le FPR, ce qui
ne saurait échapper aux observateurs du GOMN. Le chef de
détachement devra donc recevoir des directives précises tenant
compte de cette situation.

QUINTO: Il est à noter que les propositions formulées au paragraphe
tertio (déflation) ne s'inscrivent pas dans les demandes exprimées
tant par les armées rwandaises que par le gouvernement, toutes
composantes confondues.

COL. B. CUSSAC

378